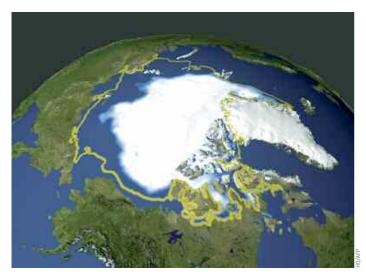
## ÉCOLOGIE CHANGER D'ÈRE

**BENJAMIN DESSUS** 

Ingénieur et économiste, président de Global Chance.



**CLIMAT** À deux mois du sommet de Copenhague, un rapport confirme les pires craintes des scientifiques.

## La dernière chance



New York (Nations unies), Pittsburgh (G20), Bangkok (session de prépa-

ration à Copenhague)... Les réunions internationales se multiplient pour forcer un accord dans la lutte contre le dérèglement climatique au sommet de Copenhague (du 7 au 18 décembre). Mais les résultats sont maigres : les efforts promis par les pays industrialisés, premiers responsables du désastre, sont encore loin d'être à la hauteur; les pays émergents (Chine, Inde, Brésil, etc.), dont les émissions de gaz à effet de serre ont crû de façon spectaculaire depuis 2000, n'entendent pas bouger les premiers; et la cohorte des autres pays du Sud attend des aides pour financer l'adaptation à la crise climatique. Pour corser l'ambiance, le Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) vient de publier une synthèse du dérèglement en cours à partir de 400 des plus importantes publications scientifiques récentes (1).

C'est pourtant au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec, près de 2 000 experts de plus de cent pays) qu'est dévolue la tâche de fournir périodiquement un état des lieux aux gouvernements. Son dernier rapport, en 2007, établissait pour la première fois la responsabilité humaine dans la dérive climatique. Mais le prochain n'est prévu qu'en 2014, et de nombreuses voix se sont élevées pour réclamer plus de réactivité : la crise donne des signes d'accélération et d'aggravation, alors que les émissions de gaz à effet de serre croissent comme jamais: plus 3,5 % par an.

Selon le Pnue, le plus pessimiste des scénarios 2007 du Giec est déjà presque probable, et l'on peut parler d'impacts irréversibles en cours. Les glaces signalent un réchauffement d'intensité inattendue. L'Arctique, que l'on prévoyait dépourvu de banquise en fin d'été vers 2100, pourrait l'être dès 2030. La fonte des glaciers terrestres du Groenland et de l'Antarctique Ouest est 60 % plus importante qu'admis il y a deux ans. Si bien que la hausse des mers pourrait friser les deux mètres en 2100 - quatre fois plus que la plus alarmante prédiction du Giec 2007... Autre préoccupation : des phénomènes et écosystèmes s'approchent, avec quelques décennies d'avance, de « points de non-retour » - disparition des glaces arctiques, modification des moussons sud-asiatique et ouest-africaine, savanisation de l'Amazonie. Mutation de climats régionaux, disparition d'espèces, bouleversement d'écosystèmes, etc. : tous les signaux vont vers le rouge.

Récemment encore, la communauté internationale s'octroyait une décennie pour réagir vigoureusement. En quelques mois, ce répit s'est volatilisé. Copenhague ou jamais : ce n'est plus un slogan militant.

\_Patrick Piro

(I) www.unep.org



Les arbitrages du président de la République sur la «taxe carbone» ont largement été critiqués, à la fois sur son assiette, sa valeur initiale, le flou qui règne sur sa future progression, l'emploi de son produit et les clés de la redistribution envisagée. En revanche, les justifications sur le choix de la valeur initiale de la taxe -17 euros la tonne de CO2 émise - n'ont guère été commentées, ni par les politiques ni par les économistes. Or, explique Nicolas Sarkozy, c'est parce que cette valeur représentait la moyenne en 2008 du cours de la bourse européenne des quotas d'émission de CO2, qui a connu des fluctuations considérables (de I à IO!) au cours de la période. Pourquoi une telle référence? Par souci d'équité, nous dit-on: pourquoi les ménages ou les entreprises non soumis aux quotas d'émission de CO2 seraient plus taxés que les industries qui y sont soumises? C'est évidemment un argument de poids pour les politiques de la majorité chargés d'expliquer cette décision sur le terrain. Pourtant, on est pris d'un premier doute: ne compare-t-on pas des choux et des carottes?

Depuis 2005, les industries les plus émettrices de l'Union européenne – cimenteries, sidérurgie, papeterie, etc. – doivent respecter des quotas d'émission de CO2 alloués par les États membres. Ainsi, pour la période 2008-2012, les quotas d'émission représentent 98%, en moyenne annuelle, des émissions vérifiées au cours de la période 2005-2007, qui sert de référence. C'est-à-dire qu'un industriel qui émettait 100 tonnes de CO2 en 2007 se voit allouer 98 tonnes en quotas d'émission annuelle pour 2008-2012. Si ses émissions dépassent ce plafond (en moyenne), il devra acheter des quotas d'émissions (I par tonne de CO2) à la bourse européenne du CO2 dédiée à ce marché, auprès d'un autre industriel qui sera parvenu à réduire ses émissions en deçà de son plafond de quotas.

À activité constante, on constate que notre premier industriel n'aura que quelques

On ne peut que s'inquiéter de voir une politique publique se mettre délibérément à la remorque du marché.

quotas à acquérir. S'il ne fait aucun effort d'économies d'émissions, son coût annuel sera grevé de 34 euros (100-98 = 2 tonnes, à 17 euros en moyenne en 2008). Comme les quotas sont alloués gratuitement par les États, le coût moyen à la tonne, pour cet industriel, ne sera que de 34 euros pour 100 tonnes, soit 0,34 euro la tonne!

Aucun rapport donc avec la taxe qui va frapper le consommateur à hauteur de 17 euros dès la première tonne émise! Les bons esprits rétorquent qu'à partir de 2013, les quotas pourraient être alloués aux entreprises par mise aux enchères, mais on sait déjà que cela ne concernera que moins de la moitié des entreprises. De plus, rien ne garantit que le prix défini par ces enchères soit identique à celui de la bourse telle qu'elle fonctionne aujourd'hui. Mais il y a plus préoccupant! En s'engageant dans une politique de quotas d'émission échangeables, l'Europe s'est donné une obligation de résultats quantitatifs d'économie

de CO2, en laissant au marché le soin de définir à un instant donné la valeur financière de la tonne évitée.

En décidant d'une taxe carbone pour les usagers, la France prend une option différente: une obligation de moyens définie par le montant financier de la tonne de CO2, mais c'est la conjoncture socio-économique qui déterminera les quantités réellement évitées. Comment justifier, dès lors, d'accrocher le coût de la taxe à la valeur du marché et, pire, d'une bourse coutumière de phénomènes amplificateurs: les quotas déterminent indirectement un coût du carbone qu'on prétend incitatif pour les consommateurs, bien que les quantités et les qualités des produits auxquels s'appliquent quotas et taxes soient très différentes.

On peut donc anticiper les difficultés du gouvernement pour faire évoluer sans à-coup une taxe carbone liée, dans l'esprit des partenaires sociaux et des entreprises, à la bourse du carbone et à ses fluctuations. On est bien loin du signal constamment croissant considéré comme indispensable par le rapport Rocard pour inciter à une réduction sérieuse d'émissions.

Plus largement, on ne peut que s'inquiéter de voir une politique publique se mettre délibérément, pour la première fois semble-t-il, à la remorque du marché, et dans son expression actuellement la plus contestée, les marchés financiers.